

20191017-29

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191017-20191017-29-CC
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019



Objet : Autorisation de signer un avenant à la convention de restauration avec la Fondation Jean Moulin (Ministère de l'Intérieur)

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-2 à L. 2221-10, R. 2221-18 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG – 2012- 153/DAC – 2012-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant réorganisation de la gestion des musées de la ville de Paris et création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'un avenant à la convention de restauration avec la Fondation Jean Moulin (Ministère de l'Intérieur) pour l'accès des agents exerçant leurs fonctions au sein du musée du Petit Palais – Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, situé 11-13 rue Cambacérès (75 008).

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant à la convention d'adhésion mentionnée à l'article premier et jointe en annexe.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY